

<https://enseignants.se-unsa.org/CPE-en-lycee-le-choix-de-Didier>



CPE en lycée : le choix de Didier

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : jeudi 24 mai 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

DIDIER OU LE CHOIX DU LYCEE



Quels sont les points forts de votre biographie ?

Je suis CPE depuis 1998. J'ai suivi une formation post-baccalauréat plurielle avec obtention d'un BTS scientifique (1989) et une licence de sociologie en 1994. J'ai travaillé dans le privé avant de devenir CPE. J'ai également été maître d'internat dans un lycée agricole durant 4 années. C'est cette première expérience en milieu scolaire qui m'a donnée envie de devenir CPE. Ce choix professionnel s'est ensuite étayé sur le caractère « généraliste » du métier de CPE au sein d'un EPLE. Malgré les textes qui encadrent précisément la fonction, le métier - et sa pratique - de CPE au sein d'un établissement scolaire reste beaucoup lié à la personnalité de celui ou celle qui l'exerce, avec son parcours et ses expériences.

J'ai débuté ma carrière dans un collège en zone d'éducation prioritaire durant cinq années. J'ai ensuite rejoint un collège type centre-ville (avec sections internationales) où j'ai exercé pendant 10 ans.

Je suis arrivé dans mon établissement actuel en septembre 2014. C'est un lycée général et technologique classé en *zone prévention violence*.

Quelles sont les spécificités de l'exercice en lycée général ?

Si les missions du CPE ne changent pas entre le collège et le lycée, le public élève avec lequel je travaille se différencie de manière notable par rapport au collège, même si les élèves de seconde ont parfois tendance à « traîner » avec eux des habitudes de collégiens, les lycéens sont, en règle générale, plus autonomes.

De plus, la majorité atteinte par une grande partie de nos élèves m'oblige à adapter mon exercice face à de jeunes majeurs devenus responsables devant la loi.

L'activité du CPE en lycée général est marquée par un travail administratif qui devient de plus en plus important : inscription aux examens, distribution des documents relatifs au baccalauréat, gestion des inscriptions administratives de début d'année, suivi des élèves en fin d'année. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le ou la CPE étant plus rarement seul-e en lycée, le travail entre collègues y est, à mon avis, plus « sectorisé », presque spécialisé (même si les textes ne le préconisent pas).

Depuis mon installation en lycée, je travaille avec deux collègues CPE, chacun étant concentré sur ses charges de travail liées bien souvent au niveau suivi : seconde, première ou terminal.

L'organisation du temps de travail horaire est compliquée par les charges liées à l'internat qui « phagocytent » une ou deux demi-journées de travail à l'externat. Cela pose problème lors des périodes de l'année scolaire qui sont plus denses.

Ce qui me paraît différent en lycée général par rapport au collège, c'est aussi le poids de la « culture d'établissement » dans la vie de l'EPLE, et de la nécessaire et constante adaptation dont doit faire preuve le CPE dans sa pratique.

Quels sont les bénéfices que je retire de cette expérience ?

Ces spécificités m'apportent une plus grande autonomie dans mon travail ainsi qu'un suivi en profondeur, du début à la fin, des dossiers dont j'ai la charge.

D'autre part, les différents échanges que je peux avoir avec les élèves s'exercent dans une plus grande finesse, richesse et complexité. En lycée nous avons face à nous des adolescents et adolescentes qui sont aussi, bien plus qu'en collège, des adultes en formation. Pour ne citer que cet exemple, le travail avec les délégués du conseil de la vie lycéenne est extrêmement enrichissant.

Une journée de CPE en lycée, ça ressemble à quoi ?

Mon travail quotidien est rythmé par :

- Le suivi des absences qui reste la priorité même si, dans mon type d'établissement comme dans certains lycées professionnels, il est difficile de lutter efficacement contre ce fléau,
- Une présence quasi quotidienne au portail à l'entrée des élèves le matin à 8h,
- L'encadrement des assistants d'éducation et l'organisation de leurs tâches,
- La réception et les entretiens avec les élèves et/ou leur famille,
- Les différents échanges avec les collègues.

Dans l'organisation de la vie scolaire au quotidien, il est une grande différence entre le lycée et le collège : la prise en charge des élèves en permanence n'est pas nécessaire.

Cela n'étonnera personne, mais une grande part de l'activité quotidienne qui n'est jamais « écrite » par avance m'oblige à une grande flexibilité professionnelle (prise en charge d'élèves exclus, gestion des conflits, ...).

Quelles sont les compétences professionnelles développées plus particulièrement en lycée général ?

Les compétences que je développe le plus en lycée général sont :

- La relation quotidienne et suivie avec les élèves, leurs familles, les collègues, les partenaires extérieurs (grandes écoles dans le cadre des cordées de la réussite, associations, éducateurs et éducatrices ...)
- L'organisation de la vie scolaire et de la vie démocratique au sein de l'établissement, la surveillance et l'organisation de la demi-pension
- La communication (orale, écrite) avec tous les partenaires de la communauté éducative. Il me semble qu'une réflexion sur l'utilisation des nouveaux supports de communication (à l'exemple des réseaux sociaux) en direction des élèves et de leur famille est à mener.
- La médiation entre les différents acteurs du lycée est également prépondérante dans ma pratique. Bien souvent cette médiation s'exprime dans la résolution de conflits.

Pour résumer cette idée j'aime utiliser cette expression un peu triviale de « mettre de l'huile » dans les rouages de l'établissement, y apporter de la souplesse.

- Le conseil auprès du chef d'établissement. Cette compétence est une des plus intéressante et valorisante car elle permet véritablement au CPE de « peser » sur la politique de l'établissement.

Je précise bien évidemment que ces différentes compétences ne sont pas exclusivement mises en œuvre au lycée - et général en particulier.

Comment faire de l'internat un temps éducatif ?

L'internat de mon lycée accueille exclusivement des sportifs et sportives de haut niveau (en section sportive scolaire ou pôle inter-régional). Ceci implique une charge d'entraînement qui fait que les élèves sont rarement présents en même temps, et à heure régulière, à l'internat. Leur temps libre est presque exclusivement réservé à l'étude.

La principale compétence reste l'encadrement des Assistants d'Education Maîtres et Maîtresses d'internat, ainsi que le suivi et l'écoute des élèves internes. Plus peut-être qu'à l'externat, l'internat, car il représente, même s'il s'agit de vie collective, un moment de vie personnelle et intime, nécessite d'accorder une attention particulière à chaque interne. Pour cela les AED sont des intermédiaires fondamentaux et leur formation est donc primordiale.

Des actions éducatives ou récréatives sont ponctuellement organisées. Elles nécessitent d'être encadrées par le CPE et les AED.

[Demandez les kits CPE du SE-Unsa](#)